



Ville d'Esch-sur-Alzette

Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
26.01.2011

Date de la convocation des conseillers:
26.01.2011

point de l'ordre du jour :
9A₁

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 4 février 2011

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Hildgen, Codello, Wohlfarth, Weidig, Becker et Baum, conseillers, Clement Jeannot, secrétaire communal.
Absents : Knaff et Zwally, conseillers.

Le Conseil Communal;

Objet: Structures socio-éducatives (maisons relais) – création d'un poste d'employé communal.

Vu sa délibération du 14 juillet 1977 portant nouvelle confirmation du cadre des fonctionnaires et employés de la Ville telle qu'elle a été modifiée par la suite,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur, le 8 avril 1977, No 900/77,

Considérant que l'instauration d'une crèche d'entreprise a été décidée par les autorités communales,

Considérant que l'ouverture de la structure afférente est fixée à la mi-avril 2011,

Considérant que le démarrage du fonctionnement de la crèche du personnel entraîne un accroissement du volume de travail dans le domaine administratif, de sorte que la création d'un poste supplémentaire s'impose,

Vu l'avis de la commission du personnel du 31 janvier 2011,

Vu les dispositions de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Après délibération,

d é c i d e
à l'unanimité

de procéder auprès des structures socio-éducatives organisées par la Ville à la création d'un poste d'employé communal dont le nouveau titulaire remplira les conditions d'études lui permettant d'accéder, soit à la carrière C, soit à la carrière B1.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 16.2.11.
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,